Règlement du jeu-concours "Homme & nature : le défi" Fête de la science 2020

Article 1 - Organisation et objet

1.1 L'université de Tours organise un jeu-concours en ligne intitulé « Homme & nature : le défi » dans le cadre de la programmation du village des sciences numériques de la Fête de la Science 2020, du 3 octobre à 11h30 au 12 octobre 2020 à 12h00 (date et heure française de connexion faisant foi). Ce jeu-concours sera géré par la Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire, unité mixte de recherche Université de Tours/Université d'Orléans/CNRS (USR 3501), située au 33 allée Ferdinand de Lesseps à Tours.

1.2 Le jeu-concours consiste à visionner une vidéo puis répondre à une question sur le site dédié (https://fetedelascience.univ-tours.fr/jeu-concours). Une nouvelle vidéo, accompagnée d'une nouvelle question, sera mise en ligne quotidiennement entre le 3 octobre et le 9 octobre 2020. Une dernière question « objet mystère » sera posée le 10 octobre 2020 lors du direct du village des sciences numérique de l'Université de Tours. Au total, huit questions différentes seront posées d'ici la fin du jeu-concours.

1.3 Le présent règlement définit les règles juridiques applicables au jeu-concours. Les indications données aux internautes au fur et à mesure à l'écran sur le déroulement du jeu-concours complètent ce règlement.

Article 2 - Candidatures et inscriptions

2.1 Le jeu-concours se déroule uniquement sur le site : https://fetedelascience.univ-tours.fr/jeu-concours du samedi 3 octobre au lundi 12 octobre 2020.

2.2 Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique, résidant en France et à l'étranger, quelque soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement participé à son élaboration. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un des deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.

2.3 Un participant (même nom, même adresse, même adresse courriel) ne peut répondre qu'une seule fois à une même question, mais peut participer aux huit questions posées : sept réponses sur le site du jeu-concours et une dernière réponse à apporter sur les réseaux sociaux lors du direct du samedi 10 octobre 2020.

2.4 La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes des conditions du présent règlement, disponible en téléchargement sur le site : https://fetedelascience.univ-tours.fr/jeu-concours. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entrainera la nullité de la participation du participant.

Article 3 - Prix

3.1 Pour chaque question correspondant à une vidéo, plusieurs lots sont à gagner :

- 1e tirage : 1 sweat Université de Tours + 1 sachet de graines de fleurs MSH Val de Loire + 1 livre « Sciences en bulles »
- 2e tirage : 1 mug isotherme Université de Tours + 1 sachet de graines de fleurs MSH Val de Loire + 1 livre « Sciences en bulles »
- 3e tirage : 1 carnet en cuir OU 1 powerbank Université de Tours + 1 sachet de graines de fleurs MSH Val de Loire + 1 livre « Sciences en bulles »
- Du 4e au 7e tirages : 1 clé USB Université de Tours + 1 sachet de graines de fleurs MSH Val de Loire
- Du 8e au 12e tirage : 1 stylo Université de Tours OU MSH Val de Loire + 1 sachet de graines de fleurs MSH Val de Loire

3.2 Pour la question « objet mystère » du samedi 10 octobre, seront remis aux 10 premières personnes qui auront

trouvé la bonne réponse et répondu sur les réseaux sociaux : un powerbank Université de Tours + 1 sachet de graines de fleurs MSH Val de Loire + 1 livre « Sciences en bulles »

3.3 Les gagnants ne pourront pas sélectionner le lot de leur choix.

Article 4 - Désignation des gagnants - Vidéos

4.1 Dans l'hypothèse où le jeu-concours implique de répondre à une question par vidéo, les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des participants ayant participé au jeu-concours et correctement répondu à une question, soit 12 gagnants par vidéo.

4.2 Une série de tirages au sort sera réalisée par vidéo, soit sept séries. Ils seront réalisés le mardi 13 octobre à 10h00 à la Maison des Sciences de l'Homme de Val de Loire.

4.3 Si aucun participant n'a trouvé la bonne réponse, le tirage au sort sera alors effectué parmi toutes les participations reçues et ce jusqu'à l'attribution définitive des lots. Dans l'hypothèse où le nombre de participants ayant correctement répondu à toutes les questions serait insuffisant par rapport au nombre de lots, un tirage au sort sera effectué parmi les personnes n'ayant pas correctement répondu afin de permettre la distribution des lots non encore attribués.

4.4 Les noms des gagnants seront inscrits sur le site dédié https://fetedelascience.univ-tours.fr/jeu-concours à partir du mardi 13 octobre 2020, 12h00, ainsi que sur les pages publiques Facebook et Twitter de la Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire et de l'Université de Tours.

Article 5 - Désignation des gagnants - « Objet mystère »

5.1 Les gagnants seront les dix premières personnes à donner la bonne réponse correspondant à l'« objet mystère » sur les pages des réseaux sociaux de l'Université de Tours, annoncées dans l'émission en direct en plateau le samedi 10 octobre.

5.2 Si aucun participant n'a trouvé la bonne réponse, la désignation des gagnants sera effectuée parmi toutes les participations reçues et ce jusqu'à l'attribution définitive des lots. Dans l'hypothèse où le nombre de participants ayant correctement répondu à toutes les questions serait insuffisant par rapport au nombre de lots, la désignation des gagnants sera effectuée parmi toutes les personnes n'ayant pas correctement répondu afin de permettre la distribution des lots non encore attribués.

5.3 Les noms des gagnants seront annoncés le samedi 10 octobre en direct en plateau à la fin de jeu-concours « objet mystère ». Ils seront également inscrits sur le site dédié https://fetedelascience.univ-tours.fr/jeu-concours à partir du mardi 13 octobre 2020, ainsi que sur les pages publiques Facebook et Twitter de la Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire et de l'Université de Tours.

Article 6 - Remise des prix

6.1 Les gagnants seront prévenus par courrier électronique à l'adresse électronique déclarée par les participants lors de leur inscription le 13 octobre 2020 à 12h00. Aucun courrier électronique ne sera adressé aux participants, seuls les gagnants seront contactés.

6.2 Les lots seront envoyés par voie postale dans un délai de deux mois maximum suivant la clôture du jeu-concours, à l'adresse du domicile déclarée par le participant lors de son inscription.

Article 7 - Données personnelles

7.1 Les données personnelles collectées sont traitées en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

7.2 L'Université de Tours, 60 rue du Plat d'Etain, 37020 Tours Cedex 1 sera responsable du traitement de ces données dans le cadre de la gestion du jeu concours.

7.3 Sur le fondement de l'article 6, 1° a) du Règlement général sur la protection des données, la collecte des données est nécessaire à la bonne exécution du présent jeu concours ainsi que pour remettre les prix aux participants. Les participants devront renseigner, sur le formulaire en ligne, leurs nom et prénom, adresse mail et adresse postale. La non-fourniture de ces informations rendra nulle la partipation au concours.

7.4 Les données seront récoltées et traitées uniquement par les agents de la Maison des Sciences de l'Homme Val Loire participant à l'organisation du présent jeu concours. Elles seront conservées dans un cadre sécurisé avec des mesures physiques (accès aux données et aux serveurs limité à quelques personnes) et logicielles (accès par mot de passe compte nominatif, identifiant unique par utilisateur des données). Elles seront conservées deux mois après la fin du jeu concours. Chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition sur ces données. Chaque participant peut retirer son consentement quant à l'utilisation de ses données personnelles, entrainant de ce fait son retrait du jeu concours.

7.5 Pour toutes questions ou réclamations quant à l'utilisation de vos données personnelles dans le cadre du présent jeu concours, vous pouvez contacter la Direction des affaires juridiques et du patrimoine de l'université de Tours (daj@univ-tours.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Article 8 - Responsabilité

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de-même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Fait à Tours le

Philippe Vendrix
Président de l'Université de Tours